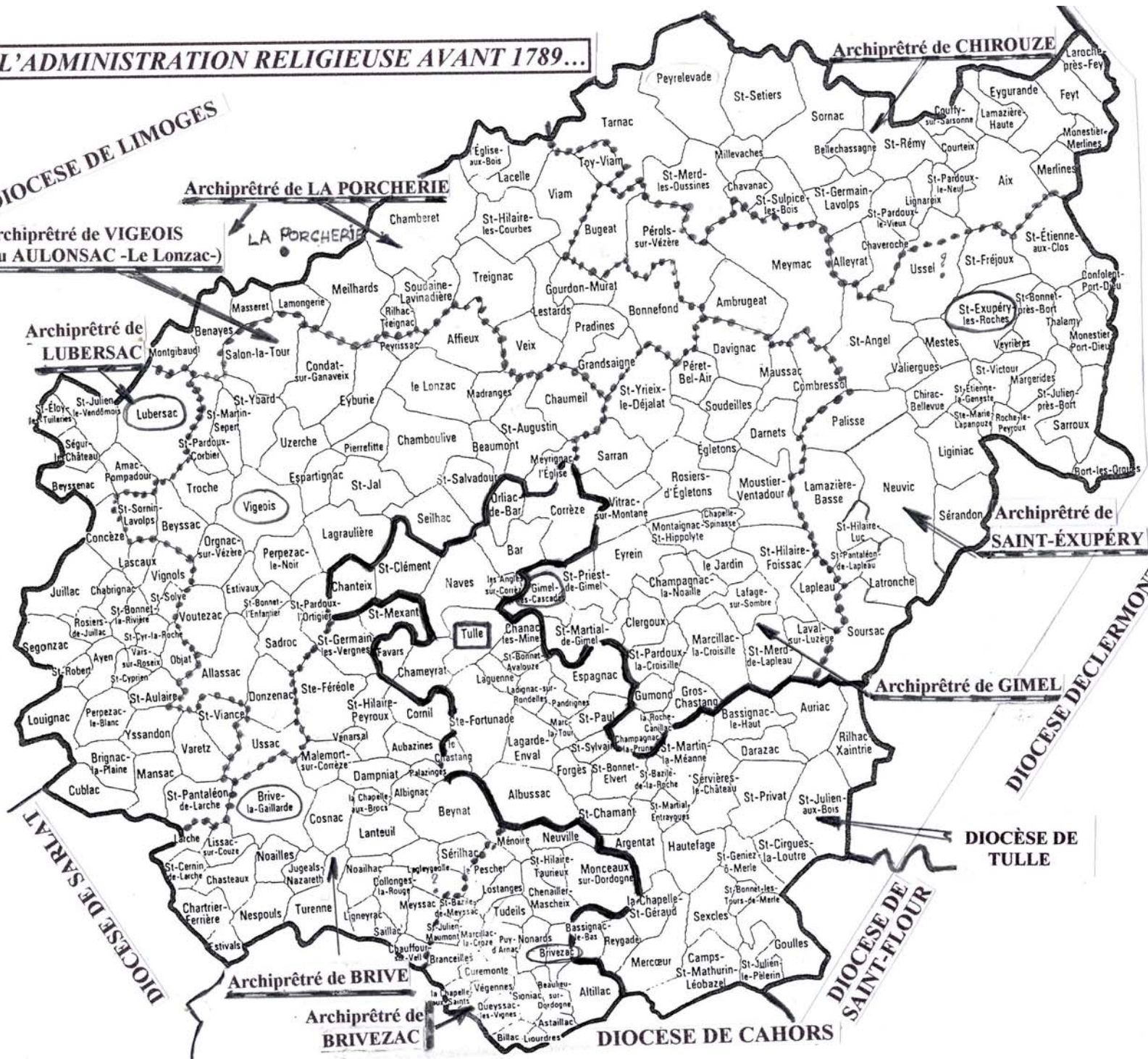


...L'ADMINISTRATION RELIGIEUSE AVANT 1789...

DIOCESE DE LIMOGES
 Archiprêtré de VIGEOIS
 (ou AULONSAC - Le Lonzac-)

DIOCESE DE LIMOGES



Attestée dès le milieu du 3^e siècle l'Église de Limoges (qui comprenait toute la Corrèze actuelle) était l'une des plus anciennes et des plus étendue.

Durant le Haut Moyen Âge elle fût divisée en Archidiaconés, dirigés par les Archidiacres. Tombé en désuétude ce découpage fût remplacé par un découpage en Archiprêtrés (1476).

A) DIOCÈSES:

Le territoire du département de la Corrèze relevait au 18^e Siècle de la direction spirituelle de deux prélats:
 * l'Évêque de Limoges, pour le **Diocèse de Limoges**, très étendu,
 * l'Évêque de Tulle, pour le **Diocèse de Tulle**, très petit.

Ce dernier, créé tardivement par le Pape d'Avignon Jean XII en 1318, recouvre approximativement le territoire de l'ancien archidiaconé de l'église cathédrale de Tulle.

B) ARCHIPRÊTRÉS:

L'organisation en Archiprêtrés, qui remplacèrent les Archidiaconés, durera jusqu'en 1789 dans le Diocèse de Limoges.

Le diocèse de Tulle, ne comporte pas de division en Archiprêtrés.

C) PAROISSES:

On dénombrait environ 300 Paroisses sur le département de la Corrèze, en 1789 (le territoire, le statut de paroisse ou d'annexe,... ayant bien variés dans le temps il faut pour chaque paroisse consulter les archives)

Chaque cure était théoriquement pourvue par l'Évêque, mais en fait un «Présentateur» (Écclésiastique, Seigneur, Communauté, etc... qui percevait des revenus de ce bénéfice) proposait le religieux de son choix.

Chaque paroisse était sous la protection d'un Saint principal (dit **vocable**) et parfois d'un secondaire... qui avait été supplânté.